



Mise en demeure sans lettre de rappel

Par **jlxx**, le **29/09/2009** à **15:16**

Bonjour
J'ai résilié mon abonnement de sport le 17/08/2009 par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans la lettre, j'indiquais que je faisais opposition auprès de ma banque aux prélèvements mensuels (38 €/mois)
Le 28 septembre 2009, alors qu'aucune relance n'ai été faite par téléphone ou par courrier, j'ai reçu une mise en demeure de 156,91 € pour (par courrier simple) :
- paiement du principal : 38 €
- quittance à établir : 31,98 €
- coût de la mise en demeure : 42,03 €
- Dommages intérêts transactionnels : 44,90 €
La mise en demeure n'est-elle pas abusive alors qu'aucune relance n'a pas faite ?
Que me conseillez-vous ?
Très sincèrement, JLXX.